

Urbanisme - POS Secteurs Centre, Est et Sud - Mise en révision - Lancement de la concertation préalable

M. LE MAIRE, Rapporteur : Les plans d'occupation des sols de Besançon secteurs Est, Sud et Centre ont été approuvés respectivement le 19 juillet 1982, le 8 décembre 1981 et le 8 décembre 1982.

Depuis, aucune procédure de révision n'a été engagée et des réflexions sectorielles ont été conduites sur certains quartiers. Ces études ont porté notamment sur :

- l'analyse paysagère du POS Sud,
- la mise en valeur des berges du Doubs et leur prise en compte dans les projets d'aménagement,
- l'évolution du secteur des Prés de Vaux,
- l'urbanisation de certains secteurs classés en zone N,
- la prise en compte dans le centre ancien des besoins en matière d'équipements, qui conduit à une nouvelle approche au niveau des espaces protégés.

Il s'agit entre autres d'intégrer aux documents d'urbanisme :

- le regroupement de la bibliothèque d'études et la médiathèque autour de l'actuel Centre Pierre Bayle, par création d'un emplacement réservé pour la bibliothèque municipale à vocation régionale
- la possibilité de construction d'un gymnase dans le collège du centre et l'ensemble des projets liés au développement d'équipements publics.

Ces plans d'occupation des sols, inchangés depuis 10 ans, nécessitent une prise en compte de ces réflexions et une rediscussion sur certaines de leurs orientations.

C'est pourquoi il est proposé au Conseil Municipal, préalablement au lancement de la révision, et conformément aux articles L 123.3 et R 123.2 et suivants du Code de l'Urbanisme, de mettre en place une concertation préalable, en application de l'article L 300.2 du même code.

Après avis favorable de la Commission d'Urbanisme du 26 octobre 1991, il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser l'insertion, dans l'Est Républicain et le Pays de Franche-Comté, d'articles destinés à l'information des habitants.

M. JACQUEMIN : J'aurais voulu vous interroger sur deux points. Déjà sur l'évolution du secteur des Prés de Vaux : y a-t-il des éléments nouveaux par rapport au document d'urbanisme que nous avons vu il y a quelques mois avec la Commission d'Urbanisme ? Deuxième point : vous faites apparaître pour la première fois discrètement un projet important, celui du regroupement de la bibliothèque d'études et de la médiathèque autour du Centre Pierre Bayle. En quoi ce projet concerne le plan d'occupation des sols exactement ? Est-ce que son contenu contredit le POS actuel ? Mais j'aimerais surtout savoir quand vous présenterez ce projet qui me paraît important pour la Ville de Besançon et qui mérite mieux que d'être seulement évoqué au détour d'une modification du plan d'occupation des sols ?

M. PONÇOT : Sur la première question, lors de la discussion qu'on a eue sur l'aménagement de la zone des Prés de Vaux, la Ville a souhaité qu'elle soit destinée notamment à de l'habitat. Nous avons dit que nous nous opposerions à l'extension d'une zone de type industriel lourde parce que cela nous posait de sérieux problèmes pour toute cette zone. Depuis, les choses n'ont pas évolué. La Ville a simplement rappelé sa position. Autrement dit, le plan que nous avons étudié dans la Commission d'Urbanisme élargie continue d'être mis en place à l'heure actuelle.

Sur le deuxième point, il est évident que si nous faisons un regroupement autour de Pierre Bayle de la médiathèque et de la bibliothèque municipale, il faut que nous puissions définir très rapidement une zone qui nous permettra notamment de préempter ce qui pourra se vendre dans cette zone-là. Il faut que l'on commence par là pour pouvoir délimiter ce périmètre de la future médiathèque du centre-ville.

M. JACQUEMIN : Cela veut dire sur le premier point Monsieur PONÇOT, qu'en réalité la Ville n'a pas pour le moment formulé un projet plus précis de réaménagement de la pseudo-friche industrielle des Prés de Vaux.

Pour le regroupement médiathèque/bibliothèque, la modification du POS, pour envisager la construction de bâtiments, que vous nous proposez se situe sur l'espace compris entre les anciennes casernes et la rue Gambetta.

M. PONÇOT : Exactement. C'est dans cette zone située entre la rue Gambetta, la rue Mayet et les anciennes réserves de Burdin-Bossert que nous pourrions effectivement envisager la construction de nouveaux bâtiments. Il y a là un secteur que nous souhaitons effectivement maîtriser pour pouvoir, le jour venu, le préempter.

M. JACQUEMIN : Et cela représenterait une possibilité de constructions de combien de mètres carrés ?

M. PONÇOT : Je ne crois pas qu'on puisse aujourd'hui vous donner ce renseignement.

M. JACQUEMIN : Vous vous réservez une possibilité ?

M. PONÇOT : C'est cela !

La discussion est close.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte ces propositions.